

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2013

Présents : Patrick BELESSORT, Michel GUAY, Marc LAINE, Daniel RAYER, Sylvie MALVAUX, Véronique SAMSON, Catherine QUINOT, Roland FRANCOIS, Flavien MARQUES, Lucien BRODIN.

Absente excusée : Monique LECLERCQ

Flavien MARQUES a été nommé secrétaire de séance.

2013-06 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal,

réuni sous la présidence de Lucien BRODIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Patrick BELESSORT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° lui donne acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	4 054.18			108 037.44	4 054.18	108 037.44
Opérations de l'exercice	125 380.03	95 435.91	189 339.14	260 553.02	314 719.17	355 988.93
<b>TOTAUX</b>	<b>129 434.21</b>	<b>95 435.91</b>	<b>189 339.14</b>	<b>368 590.46</b>	<b>318 773.35</b>	<b>464 026.37</b>
Résultats de clôture	33 998.30			179 251.32		145 253.02
Restes à réaliser	470.00					
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>34 468.30</b>			<b>179 251.32</b>		<b>144 783.02</b>

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Hors de la présence de Patrick BELESSORT, Maire, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2013-07 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU SERVICE DE L'EAU

Le Conseil municipal,

réuni sous la présidence de Lucien BRODIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Patrick BELESSORT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° lui donne acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENTS		EXPLOITATION		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		4 565.86		25 870.52		30 436.38
Opérations de l'exercice	7 235.80	3 384.65	23 743.77	27 130.14	30 979.57	30 514.79
<b>TOTAUX</b>	<b>7 235.80</b>	<b>7 950.51</b>	<b>23 743.77</b>	<b>53 000.66</b>	<b>30 979.57</b>	<b>60 951.17</b>
Résultats de clôture		714.71		29 256.89		29 971.60
Restes à réaliser						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>714.71</b>		<b>29 256.89</b>		<b>29 971.60</b>

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Hors de la présence de Patrick BELESSORT, Maire, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## 2013-08 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Roland FRANCOIS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Patrick BELESSORT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENTS		EXPLOITATION		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		29 367.60		17 402.47		46 770.07
Opérations de l'exercice	5 317.76	41 438.23	32 545.92	31 839.22	37 863.68	73 277.45
TOTAUX	5 317.76	70 805.83	32 545.92	49 241.69	37 863.68	120 047.52
Résultats de clôture		65 488.07		16 695.77		82 183.84
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		65 488.07		16 695.77		82 183.84

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Hors de la présence de Patrick BELESSORT, Maire, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## 2013-09 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 DE LA COMMUNE

Concernant l'approbation du compte de gestion établi par Mr J.F. LEGER receveur municipal.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. BELESSORT Patrick, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le comptes de gestion dressé par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2012.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant que Mr JF LEGER, receveur, a normalement géré, pendant le cours de l'exercice 2012, les finances de la Commune.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- Déclare que le compte de gestion de la Commune dressé, pour l'exercice 2012, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 2013-10 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 DU SERVICE DE L'EAU

Concernant l'approbation du compte de gestion établi par Mr J.F. LEGER receveur municipal.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. BELESSORT Patrick, Maire.

Après s'être fait présenter le budgets primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant que Mr JF LEGER, receveur, a normalement géré, pendant le cours de l'exercice 2012, les finances du Service de l'Eau.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- Déclare que le compte de gestion du Service de l'Eau dressé, pour l'exercice 2012, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 2013-11 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 DE L'ASSAINISSEMENT

Concernant l'approbation du compte de gestion établi par Mr J.F. LEGER receveur municipal.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. BELESSORT Patrick, Maire.

Après s'être fait présenter le budgets primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant que Mr JF LEGER, receveur, a normalement géré, pendant le cours de l'exercice 2012, les finances du Service de l'Assainissement.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- Déclare que le compte de gestion du Service de l'Eau dressé, pour l'exercice 2012, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 2013-12 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2012 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012  
statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 179 251.32 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2012	
Résultat de l'exercice	71 213.88
Résultats antérieurs reporté	<u>108 037.44</u>
Résultat à affecter	179 251.32
Affectation en réserves en investissement R 1068	34 468.30
Affectation à l'excédent reporté R 002	<u>144 783.02</u>

### 2013-13 FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2013

Compte tenu du montant du produit fiscal global attendu, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux et fixe comme suit le taux de chacune des quatre taxes :

- Taxe d'habitation	=	18.00 %
- Foncier bâti	=	20.43 %
- Foncier non bâti	=	43.46 %
- C.F.E.	=	19.85 %

### 2013-14 FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2013

Mr le Maire expose au Conseil municipal que la participation de la Commune au SMETOM est de 31 883.03€ soit une augmentation de 3.46%, ce qui impliquerait une augmentation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 3,80%.

Après discussion, Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas appliquer cette augmentation et fixe à 18,15% (sans changement) le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2013.

## 2013-15 ACTUALISATION DE LA PARTICIPATION A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe pour 2013, la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) à 3 189 € révisée selon l'indice du coût de la construction, avec pour indice de référence : 1648 au 3<sup>ème</sup> trimestre 2012.

## 2013-16 BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2013

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2013 de la Commune qui se présente comme suit:

### 1°) Section de fonctionnement

Equilibrée en dépenses et recettes = 350 676.02€

<b>DEPENSES</b>	<b>350 676.02</b>	<b>RECETTES</b>	<b>350 676.02</b>
011 – Charges à caractère général	119 871.72	013 – Atténuations de charges	
012 – Charges de personnel	53 459.00	042 – Opé. d'ordre de transferts entre sections	
014 – Atténuation de produits	18 000.00	70 – Produit des services	240.00
65 – Autres charges de gestion courante	84 012.00	73 – Impôts et taxes	119 646.00
66 – Charges financières	2 442.00	74 – Dotations et participations	74 507.00
023 – Virement à la section investissement	71 342.30	75 – Autres produits de gestion courante	11 500.00
042 – Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 549.00	77 – Produits exceptionnels	
		002 – Résultat reporté	144 783.02

### 2°) Section d'investissement

Equilibrée en dépenses et recettes = 115 147.30€

<b>DEPENSES</b>	<b>115 147.30</b>	<b>RECETTES</b>	<b>115 147.30</b>
16 – Emprunts et dettes assimilées	7 073.00	10 – Dotations fonds divers	41 650.00
20 – Immobilisations incorporelles	1 606.00	13 – Subvention investissement	
21 – Immobilisations corporelles	72 000.00	16 – Emprunts et dettes assimilées	306.00
040 – Opé. d'ordre de transferts entre sections		021 – Virement de la section de fonct.	71 642.30
001 – Déficit reporté	33 998.30	040 – Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 549.00

Après examen, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de budget primitif de la Commune pour 2013 qui lui est proposé par le Maire.

## 2013-17 BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE L'EAU 2013

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2013 du Service de l'Eau qui se présente comme suit:

### 1°) Section d'exploitation

Equilibrée en dépenses et recettes = 54 156.89€

<b>DEPENSES</b>	<b>54 156.89</b>	<b>RECETTES</b>	<b>54 156.89</b>
011 – Charges à caractère général	30 322.60	70 – Produit des services	23 700.00
012 – Charges de personnel		75 – Autres produits de gestion courante	1 200.00
014 – Atténuations de produits	4 350.00	002 – Résultat reporté	29 256.89
023 – Virement à la section investissement	16 366.29		
65 – Autres charges de gestion courante	200.00		
042 – Opé. d'ordre de transferts entre sections	2 918.00		

### 2°) Section d'investissement

Equilibrée en dépenses et recettes = 20 000€

<b>DEPENSES</b>	<b>20 000</b>	<b>RECETTES</b>	<b>20 000</b>
21 – Immobilisations corporelles	20 000	001 – solde d'exécution positif	714.71
		10 – Dotations, fonds divers...	
		021 – Virement de la section d'exploitation	16 366.29
		040 – Opé. d'ordre de transferts entre sections	2 919.00

Après examen, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de budget primitif du Service de l'Eau pour 2013 qui lui est proposé par le Maire.

## 2013-18 BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2013

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2013 du Service de l'Assainissement qui se présente comme suit:

### 1°) Section d'exploitation

Equilibrée en dépenses et recettes = 44 795.77 €

<b>DEPENSES</b>	<b>44 795.77</b>	<b>RECETTES</b>	<b>44 795.77</b>
011 – Charges à caractère général	28 371.77	70 – Produit des services	28 100.00
012 – Charges de personnel		74 – Subvention d'exploitation	
014 – Atténuations de produits	3 300.00	002 – Résultat reporté	16 695.77
65 – Autres charges de gestion courante	300.00		
66 – Charges financières	1 314.00		
042 – Opé. d'ordre de transferts entre sections	11 510.00		

### 2°) Section d'investissement

Equilibrée en dépenses et recettes = 77 871.07€

<b>DEPENSES</b>	<b>77 871.07</b>	<b>RECETTES</b>	<b>77 871.07</b>
16 – Emprunts et dettes assimilées	3 537.00	001 – solde d'exécution positif	65 488.07
21 – Immobilisations corporelles	74 334.07	10 – Dotations, fonds divers...	873.00
		13 – Subventions investis.	
		040 – Opé. d'ordre de transferts entre sections	11 510.00

Après examen, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de budget primitif du Service de l'Assainissement pour 2013 qui lui est proposé par le Maire.

## AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire :

- Informe que le Syndicat d'électrification de Donnemarie Dontilly a fait réaliser un diagnostic de l'Eclairage public en vue d'une mise aux normes des luminaires et ballasts.  
Il en ressort que 23 luminaires équipés de lampes à vapeur de mercure et de leurs ballasts sont à remplacer. L'estimation faite par l'entreprise DRTP s'élève à 9 720€ HT. Ces travaux pourront être subventionnés par le syndicat à hauteur de 50 à 60%.  
Des renseignements complémentaires doivent nous être communiqués pour la mise en place de ces travaux. Cette opération fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal.
- présente un devis d'un de 1791.60 € TTC de l'entreprise Medjani pour le remplacement de la fenêtre du couloir de la mairie par une fenêtre en PVC. Il précise que cette fenêtre a déjà été remplacée en 2001 par l'entreprise Lapeyre et qu'elle s'est anormalement détériorée. Un contact a été pris avec cette entreprise, qui après constat admet l'anomalie et proposera un dédommagement financier.
- Informe que suite à sa rencontre avec le Père olivier DE VASSELOT, la commission d'art sacré a donné son accord pour la réalisation du vitrail de l'église.
- Informe que les ardoises du clocher de l'Eglise commencent à tomber. Il sera donc nécessaire de procéder à sa réfection. Une aide financière pourrait être accordée par l'intermédiaire de l'association de l'Art Français ou la fondation du patrimoine.  
Le conseil municipal donne son accord pour engager un appel d'offre.
- Donne compte rendu de la réunion du syndicat de l'Auxence du 3 avril dernier.

Il est demandé de faire un courrier à Mr Gautheron concernant son mur de clôture rue des Patouillats. Celui-ci menace de s'écrouler ce qui pourrait être dangereux pour les passants.

Séance levée à vingt deux heures quarante

Vu par Nous, Maire de la Commune de Meigneux pour être affiché le 09 Avril 2013

Le Maire,